

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, 12 SEPTEMBRE.

Ce matin à Tortoni les spéculateurs se préoccupaient de la position future du cabinet devant la chambre, et l'on discutait vivement la question de savoir si le ministère, qui s'était retiré, l'an passé, devant la réduction de l'intérêt de la dette, ne croyant pas la proposition opportune, se déciderait à formuler cette année une proposition conforme au vœu manifesté par la chambre.

Sur cet embarras présumé, les fouds ont été continuellement offerts et seraient tombés de 20 centimes encore sans des agens de M. Rothschild qui ont débité la nouvelle de l'adhésion du maréchal Soult, de la rentrée de M. Montalivet et de la nomination du général Guilleminot à Madrid.

On a lu l'article du *Journal des Débats*, qui voulait que la France prit fait et cause pour M. de Montebello. L'autre feuille ministérielle, la *Paix*, qui passe pour recevoir plus directement les inspirations de M. Guizot, conseille ce matin le rappel de cet ambassadeur.

M. Martin du Nord, l'un des personnages désignés pour le portefeuille du commerce, est arrivé à Paris.

Le gouvernement napolitain vient de rembourser aux banquiers de Paris, sous caution jusqu'à la prescription légale, la valeur d'une somme considérable de coupons de semestres de ses rentes, qui avaient été brûlés dans l'incendie d'un bateau à vapeur anglais dans le port de Naples. Ce paiement a été effectué ayant même la promulgation de la loi que ce gouvernement vient de faire pour régler désormais le mode de remboursement des titres au porteur détruits, et dont la sanction n'a été retardée qu'à cause du voyage de S. M. le roi de Naples. Cette loi sera d'une haute importance pour tous les capitalistes, qui n'auront plus à redouter qu'un incendie ou toute autre cause de destruction ne leur enlève la portion de leur fortune placée dans les rentes de Naples au porteur. On ne peut qu'approuver le soin que met ce gouvernement à prendre toutes les mesures qui peuvent contribuer à élever son crédit déjà placé si haut en Europe. (*Débats*.)

On lit dans le *Moniteur Algérien* :  
Nous étions depuis long temps privés de nouvelles d'Oran, le bateau à vapeur le *Brazier*, arrivé le 28 août, en a apporté qui vont jusqu'au 20.

Malgré les résultats du combat de la Sikak, Abd-el-Kader vaincu mais non découragé, a encore assez d'influence pour agiter la province et pour réunir autour de lui un assez grand nombre de partisans. Il pourrait reconquérir les avantages qu'il a perdus, si notre inaction lui laissait le temps de rassembler son pouvoir ébranlé. M. le général l'Étang, qui a parfaitement compris ce qu'exigeait la situation politique, de la province, est sorti d'Oran le 16, à la tête d'une colonne expéditionnaire qui parcourra le pays dans diverses directions, pour agir envers les tribus selon les dispositions qu'elles montreront à notre égard.

La *Paix* annonce que le corps auxiliaire sera licencié, mais elle dit en même temps que le corps d'observation sera augmenté.

Un pari fait mercredi au Champ de Mars a eu le plus triste résultat. Un jeune anglais ayant parié qu'il ferait le tour de cette vaste enceinte dans un délai donné a en effet gagné au bout de quelques minutes; mais en arrivant au but il s'est trouvé mal. Transporté dans un café de l'avenue

### FÉCAMP,

ET LE SIEUR DE BOISROSÉ.

Quand, assis sur quelques ruines, au sommet d'un rocher; entre le drapeau de la Manche et la ville de Fécamp, le promeneur regarde et pense. Il a été pour les yeux du corps et pour les yeux de l'esprit, placé entre un grand spectacle et une grande pensée. A l'est, au nord et au sud, sa vue plane sur la Normandie, ses riches plaines et ses grasses prairies entrecoupées de rivières et de coteaux ombragés. Puis à ses pieds, dans le fond d'une étroite et sinueuse vallée, s'allonge une grande, grande rue, dont les cheminées et les pigeons percent ça et là, entre deux collines incultes et grises: c'est la ville de Fécamp, antique cité, dont la généalogie celtique s'embrouille orgueilleusement au-delà des invasions romaines.

Pour peindre, vue de haut, sa position singulière, on supposerait un long sergent aux épaules émaillées de gris et de noir, couché dans un ravin de trois quarts de lieue, à l'abri de tous vents, et la tête penchée aux bords de la mer. On descend dans la ville comme dans un précipice, invisible à cent toises de son ouverture. Et viennent les chemins de fer avec leurs rails à lignes droites, et leurs arches suspendues d'une montagne à l'autre, on enjambe la ville comme un ruisseau, et le voyageur de nuit cherchera la ville de Fécamp dans une région des géomètres.

Au milieu de mille maisons uniformes et tristes, se dresse un monument célèbre entre tous les monuments de la famille religieuse: l'abbaye de Fécamp. L'aspect de ces vieux colosses, au sein de nos villes modernes aux chétives constructions, est étrange et mélangé. On se demande si ce ne sont pas là des anciens temps, géants centenaires, attendris par nos races dégénérées, et regardant au loin, par-dessus nos têtes, leurs frères géants exilés à distance sur un sol réjoui. N'ont-ils pas vu mourir à leurs pieds les générations contemporaines, et avec elles leur sympathie, gloire et religion? Et que font-ils encore, condamnés aux ruines de la vie, sinon ce que font les centenaires aux tombeaux de famille: pleurer et attendre!

Un couvent d'hommes, ordre Saint-Benoît, fut érigé par les Normands sur les ruines d'un couvent de femmes, détruit par leur invasion, et fondé deux siècles auparavant par un nommé Waningue, bers ou baron du pays de Caux. La nouvelle abbaye, commencée

Lanthe-Piquet, on lui a en vain prodigué les plus prompts secours; le sang s'est violemment échappé de sa poitrine, et au bout d'un quart d'heure il a expiré.

— On écrit de Nantes le 10 septembre :

L'inauguration du monument élevé par la garde nationale de Nantes en l'honneur des soldats travailleurs du 40<sup>e</sup> de ligne, sur la route stratégique de Nantes au Loroux, a eu lieu le 8 septembre. 600 hommes, pris dans chacun des trois bataillons de ce brave régiment, commandé par M. le colonel Charon, se sont rendus au centre des travaux de la route de Loroux à Nantes, et à la coupure du rocher de l'île Chaud, au sommet duquel a été élevé le monument.

Une plaque de cuivre, scellée dans le monument, contient ce qui suit :

D'un côté : « Érigé le 8 septembre 1836, par la garde nationale de Nantes, en l'honneur des soldats travailleurs du 40<sup>e</sup> régiment de ligne. Étaient présents MM. Drouet, comte d'Erlon, lieutenant général, pair de France; Maurice Duval, préfet de la Loire Inférieure, pair de France; Ferdinand Favre, maire de Nantes; Simon-Lorière, colonel, commandant le département; Derrien, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Charon, colonel du 40<sup>e</sup> régiment de ligne; de Bréa, colonel en chef de l'état-major de la 12<sup>e</sup> division militaire. »

De l'autre côté : « La route stratégique de Nantes au Loroux a été construite, en 1835 et 1836, par 360 soldats du 40<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, sous les ordres de MM. Meynard, chef de bataillon; Grandjean, Manier, Caron et Lejeune, capitaines; Chaumout Lefèvre, Raoul, bouillie, Boulan, Perhaut, Almaric, Lecouvey et Godard, lieutenants; Simon, officier payeur; Clegaut major, A. Jégou, ingénieur ordinaire, a dirigé les travaux: ils ont été surveillés par P. Pochat, conducteur des ponts-et-chaussées. »

Deux voitures publiques sont maintenant en activité sur cette nouvelle et belle route, et une diligence omnibus va, dit-on, parcourir journellement la distance de Nantes au Loroux. »

Voici les détails donnés par M. de Girardin, sur les causes de sa malheureuse affaire avec Carrel, l'ancien rédacteur du *National*, et l'un des plus grands écrivains politiques de la France. Ces détails, que nous avons promis hier, feront connaître jusqu'à quel point peuvent s'égarer les passions des partis.

C'est en mon nom maintenant que je vais parler, et si les faits que j'affirmerai reçoivent un démenti, je déclare sur l'honneur que l'esprit de parti seul le dicta.

J'ai de tout ce que j'avancerai des témoignages et des témoignages. Je serai personnel et précis; il est des situations extrêmes où il faut avoir tous les courages, même celui de parler hautement de soi, et d'en dire s'il est nécessaire tout le bien qu'on en pense.

Le *Pressé* avait paru le 1<sup>er</sup> juillet; trois jours après le *Bon Sens* contenait, contre ce nouveau journal, un long et violent article.

Cet article ayant été reproduit par le *National*, avec des

en 988, par Richard 1<sup>er</sup>, duc de Normandie, et dotée de riches présents par ses successeurs, traversa huit siècles de sainteté et de splendeur croissantes; du jour de sa naissance au jour de sa mort, du X<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au XVII<sup>e</sup>, elle reçut un hôte qui échangea la couronne royale contre la couronne monastique, le trouble de l'orgueil contre la paix de l'humilité, Casimir de Pologne. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle; le monument subit une grande mutilation; l'abbaye fut détruite et l'église seule conservée.

A Fécamp, les ducs de Normandie, rois d'Angleterre, possédaient un château ducal dont il reste à peine les débris d'une tour carrée dite *Tour de Babylone*. Ils possédaient encore quelques fragments de tombeaux dans l'église de Fécamp.

A l'ouest, la vue tombe d'une hauteur de 600 pieds sur l'immensité de la mer. Les vagues, hors quelques herbes de basses marées, baignent incessamment le rocher de la falaise, rempart de la terre contre l'Océan. Et c'est un grand tableau qui se déroule sous les yeux, toujours imposant et sublime, que tout éloges rapetissent, que toute comparaison profane; tableau au-dessus duquel on ne doit suspendre que ce verset de la Genèse :

Et Spiritus Dei ferebatur super aquas.  
(Et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux.)

Si le promeneur, sous ce vaste horizon, rêve aux quelques débris dispersés à ses pieds, alors il peut extraire de sa mémoire de vagues souvenirs.

Jadis sur la crête de cette montagne, un chef des envahisseurs du Nord assis une puissante forteresse, boulevard du royaume de Neustrie, contre de nouveaux envahisseurs: ce fut le duc Guillaume Longue-Epée. La position de ce château dut en faire, à toute époque, une place imprenable pour l'homme; un repaire accessible aux seuls oiseaux du ciel et de la mer. Il avait à redouter pour seule guerre l'attaque des éléments, pour seuls assiégeants les vents et les flots, dont, aux jours de tempête, les uns sillent et tourbillonnent à sa cime, et les autres sapent en mugissant son piedestal de rocher.

C'est à peine si l'homme, penché sur cet escarpement à pic de 600 pieds, regarde la plage sans vertige à la tête, sans tressaillement au cœur. C'est à coup sûr qu'à une proposition d'escalade, il répondait :

impossible.

Pourtant il y a des hommes qui naissent avec une audace sans

réflexions peu obligantes; voici en quels termes la *Presse* en exprima sa surprise :

« Le procès en diffamation intenté au *Bon Sens* a été remis aujourd'hui sur la demande de M<sup>e</sup> Marie, avocat de ce journal. »

« Le *National*, à l'occasion de ce procès, jette ce matin un blâme sévère sur M. de Girardin, pour ne s'être pas de préférence servi de la voie de la presse. Ce reproche manque de la loyauté attribuée au caractère de M. Carrel. Assurément le reproche serait mérité si le *Bon Sens* s'en fût tenu à l'examen critique et sévère de la base économique sur laquelle la *Presse* est établie; mais il n'en a pas été ainsi, les accusations les plus odieuses et les plus personnelles ont été accumulées contre M. de Girardin. »

Un mot parmi ces lignes blessa la susceptibilité de M. Carrel, qui se rendit le 21 juillet, à quatre heures du soir, au bureau de la *Presse*, accompagné de M. Thibaudeau. Je n'avais jamais vu M. Carrel. Une explication me fut demandée par lui; je refusai de la donner jusqu'à ce qu'un de mes amis que j'envoyai chercher, M. Lantour-Mézery fut arrivé et pût en être le témoin. L'explication eut lieu; elle fut de part et d'autre polie, mais sans résultat. M. Carrel insistait pour que la *Presse* publiât le lendemain, 22 juillet, quelques lignes dans lesquelles, à l'occasion de l'article de la veille, il serait dit qu'on n'avait voulu porter aucune atteinte à la loyauté de son caractère. Je ne pouvais admettre cette forme de rétraction; j'offris à M. Carrel le choix entre les trois conditions qui suivent :

1<sup>o</sup> Que le *National* et la *Presse* s'en tinsent respectivement au premier article échangé entre eux, sans nouvelle attaque;

2<sup>o</sup> Que le *National* et la *Presse* insérassent le même jour quelques lignes réciproquement honorables dont la rédaction serait de part et d'autre convenue;

3<sup>o</sup> Qu'enfin le *National* et la *Presse* continuassent leurs hostilités selon que de part et d'autre ils l'entendirent.

M. Carrel rejeta ces conditions, et persista à exiger que la *Presse* commençât par l'insertion des lignes qu'il demandait, sauf au *National* d'y répondre convenablement ensuite le lendemain.

Sur ma résolution nettement exprimée de n'admettre qu'une rédaction qui serait publiée le même jour par les deux journaux, M. Carrel, pour terminer une explication qui n'avait plus de fin possible, me déclara qu'il me demandait satisfaction, et se considérant comme offensé il faisait choix du pistolet.

J'acceptai sans discuter, ni sur la qualité d'offensé, ni sur le choix des armes, bien que les droits fussent au moins douteux.

Le duel fut convenu pour le lendemain.

Arrivé sur le lieu du combat, les places furent tirées au sort; le choix favorisa M. Carrel.

Nous fûmes mis à quarante pas l'un de l'autre, avec la faculté de nous avancer mutuellement de dix autres pas. M. Carrel marcha rapidement ses dix pas; je n'avancai que de quatre; il tira le premier et sa balle me traversa la cuisse en contournant l'os. Je fléchis alors un peu et le coup partit...

Je ne pus néanmoins être ramené; j'avais conservé assez de force pour prévoir tout l'avenir d'antiprosité qui m'était préparé, toutes les versions erronées qui seraient répandues,

doute égale à leur secrète mission; être inconciliable pour la plupart, et dont Dieu seul sait le mot.

A l'appui de cette hypothèse, les preuves ne manquent pas; témoin celle-ci :

Vers l'année 1593, deux partis se disputaient la France, lui souriant à qui mieux mieux comme à une maîtresse, la déchirant tout à tour comme une proie. C'étaient la Ligue, convention républicaine et se disant religieuse sous le comte des Seize et le protectorat du duc de Mayenne; puis la légitimité, royauté usée par les Valois, héritage à reconquérir par les Bourbons avec l'épée de Henri de Navarre. De ces discordes sanglantes, de ces querelles de famille, que retirait la France? De la gloire et du ducel. Des deux côtés les combattants étaient ses fils; partant, même acharnement, même bravoure. Le cri de guerre était *France* sous la bannière de la Ligue à la croix rouge de Lorraine, comme sous le drapeau blanc aux fleurs de lis du Béarnais.

La ville de Fécamp tenait pour la Ligue, attendant pour passer de Mayenne à Henri, l'exemple de la capitale de la province. Mais Rouen résista, quoique assiégé par le roi en personne; et Fécamp dut rendre ses clés au maréchal Armand Goulaud, baron de Biron. Après une brève défense, la garnison sortit avec les honneurs de la guerre; mais le gentilhomme qui la commandait jura Dieu qu'il y rentrerait avec les honneurs du triomphe.

Cet homme était Coustiménil, sieur de Boisrosé. A peine hors de la place, un coup d'œil lui inspira un incroyable projet, résolu par l'audace et suivi par l'expérience. Les moyens d'exécution ne manquèrent pas: sa tête n'eut qu'à les enfanter; quant aux instruments, sa bonne renommée les lui fournit. Cinquante hommes, soldats ou matelots, se mirent à sa discrétion corps et âme. Deux des plus déterminés, soldisant transfuges, se firent incorporer dans la garnison du château. Ce n'était ni par une issue secrète, ni par une brèche de la ville que Boisrosé songeait à surprendre l'ennemi. Cessantes de coups de main, faciles à tenter, ne le sont pas moins à déjouer. L'audace se plaça aux grandes entreprises comme le génie aux grandes œuvres. Le mot impossible est un rempart plus funeste à ceux qui dorment à l'abbaye qu'à ceux qui l'attaquent de front. C'était par la forteresse, vrai nid d'aigle juché au sommet de la falaise, que Boisrosé comprit l'attaque de Fé-

si les témoins ne se concertaient point aussitôt pour la rédaction du procès verbal d'usage et pour son insertion dans les journaux du soir.

Mes témoins, par un sentiment de délicatesse que je ne pouvais combattre, n'osèrent point troubler, au chevet du lit de M. Carrel, ses témoins, qui étaient ses amis.

Aucune note ne fut donc rédigée, toutes les versions alors furent libres, presque toutes furent inexactes et malveillantes en ce qui me concernait.

La Presse garda une réserve exagérée en présence des attaques dont j'étais l'objet; mes amis, par cette prudence extrême, pensaient qu'ils apaiseraient enfin les passions et les inimitiés: ils s'abusaient! Je le savais; il n'y a que les nobles passions et que les hautes inimitiés qu'un grand malheur fait faire.

Le 21 juillet au soir, lorsque le duel venait d'être déclaré inévitable, le *Bon Sens*, qui devait le savoir (son imprimerie et ses bureaux sont situés dans la même maison que ceux du *National*), insérait une lettre outrageante contre moi, laquelle se terminait par ces lignes, signées par l'auteur des cinq premiers articles.

« Je ne m'en tiendrai pas là, monsieur, je veux vous faire faire tant de bruit, que la dignité de la chambre des députés elle-même finira par s'en inquiéter et par vous en demander compte. »

« Cela fait, monsieur, mais seulement alors, nous verrons s'il nous convient, pour vous élever à nous par un duel, de vous tirer de la place où l'opinion publique vous aura mis. »

C. FEULLIDE.

Le 22 juillet, le soir même du duel, d'un côté, lorsque la douleur et l'exaltation des amis de M. Carrel était au comble; de l'autre, avant qu'on eût levé encore le premier appareil de ma blessure, avant que M. Roux se fut encore assuré s'il n'y avait point fracture de l'os, et s'il n'y aurait pas lieu à l'amputation de la jambe, le 22 juillet, enfin, le soir même du combat, voici en quels termes le *Bon Sens* en rend compte:

« Un épisode funeste est né de notre querelle avec le *Castiglione* de la presse au rabais.

« Le déplorable événement de ce matin n'a rien changé à la position respective du *Bon Sens* et de M. Emile Girardin. Les spéculateurs en duels seraient trop heureux, si dix jours d'exercice au tir et le choix d'un adversaire illustre les protégeaient contre la vindicte publique étayée de l'incorruptible démonstration des chiffres. La position présente de M. Emile Girardin nous défend d'en dire d'avantage, mais tout nous porte à espérer que sa blessure est légère, et que le *Bon Sens* et lui se retrouveront bientôt en présence. »

Spéculateur en duel! moi!... odieuse infamie; ceux qui m'ont donné ce nom savent bien que je n'ai obéi qu'à une déplorable nécessité, que jamais en aucune circonstance de ma vie je n'eus provocateur, et qu'offensé, ma conduite a toujours été sans tache!

L'auteur de ces lignes où il est dit que je m'étais pendant dix jours exercé au tir, n'ignorait pas que c'était une infâme calomnie qu'il jetait au public de son parti pour la répandre; il n'ignorait pas que c'était un abominable mensonge, pour lequel je ne pouvais alors lui donner un démenti!

Et la presse toute entière a souffert un si hideux spectacle donné entre le chevet d'un mourant et celui d'un blessé, ainsi frappé lâchement et de nouveau chaque jour. Honte pour la presse!

Ce qu'on vient de lire n'est pas tout encore, nous n'en sommes qu'au 24 juillet; et le 25 le *Bon Sens* continue:

« Il a voulu des prospectus pour son industrie sans nom, un baptême pour son nom compromis; après les prospectus de papier timbré pour l'une, un prospectus de sang pour l'autre! comme si le sang pouvait tout laver!

« Il a mis dix jours à se faire la main; durant ces dix jours, il s'est laissé dire tout ce qu'on a voulu, mais le onzième, il a lâché sa réplique à un grand nom, espérant bien qu'elle serait ramassée. Aussi, lorsque Armand Carrel lui demanda une explication, cet homme, qui avait mis plus d'une semaine à ajuster la poitrine qu'il se promettait, ne voulut pas laisser échapper ce qu'il appelait une bonne fortune, ce que ses familiers jugeaient hautement à une valeur de 10,000 fr. d'annonces! Aussi, avec la fatuité d'un homme, le matin, avait cassé une poupée, répondit-il: « Une affaire avec vous, M. Carrel! ça me va!!! »

camp, comme, en 1793, le lieutenant Bonaparte résolut par la chute du fort Lamalque le problème de la prise de Toulon.

Ce qu'il fallait au sieur de Boisrosé, c'était une nuit bien noire, une marée basse, une échelle de 600 pieds, des amis vigilants autour de lui et dans la place, surtout des bras actifs et robustes et des cœurs intrépides. Tout réussit selon ses prévisions. Depuis six mois, chaque nuit, l'un des transfuges veillait sur la plate forme du château, l'œil au guet et l'oreille tendue vers la plage, épiant parmi les bruits du soir le bruit du signal. L'heure de la marée basse arriva, laissant à sec dix toises de grève au pied du rocher, la nuit se fit sombre, et les compagnons de Boisrosé, téméraires de sa témérité, mais forts de confiance et de dévouement, se demandaient s'il n'avait pas d'intelligences dans le ciel et la mer comme dans la place.

A l'heure fixée, il s'embarqua avec ses hommes dans deux chaloupes qu'il fit échouer sur le rivage entre les roches écroulées de la montagne. Au signal donné, un long cordeau, retenu par l'extrémité supérieure, vint tomber à ses pieds. Le chef y fit lier un gros câble de la longueur du chemin à parcourir, et garni à égales distances de noeuds et d'échelons de bois solidement attachés. Puis le câble remonta, se dressa au flanc de la falaise, et s'arrêta fixé par un fort levier en travers d'une embrasure de canon. L'assaut est ordonné. Les cinquante hommes défilent en silence, sabre et mousquet en bandoulière, devant le chef qui s'est réservé l'arrière-garde. Tous montent en bon ordre, les deux sergents en tête de la colonne. Derrière eux se ferme le chemin du retour, car Boisrosé, posant le pied sur le premier échelon du câble, a juré que nul ne sortirait de ce défilé que par les créneaux du fort, à moins de rejeter un cadavre à la mer.

Qu'on se figure maintenant, spectateur consciencieux et de sang-froid, cette étrange ascension sur une échelle de corde perpendiculairement descendue à la cime du fort, le long d'une falaise à pic de 600 pieds. Qu'on se figure ces cinquante soldats invisibles les uns aux autres, se heurtant des pieds et de la tête, meurtris aux parois anguleuses du rocher, et plus soigneux de se maintenir en équilibre à mesure qu'ils s'éloignent du sol, gravissant à grand peine le plus périlleux des chemins entre deux périls qui grondent; joueurs aventureux dans une partie désespérée, où sur vingt chances ils en ont une de salut contre dix-neuf de mort.

La colonne montait toujours ferme et résolue.

« Cela lui allait! le marché était bon: il avait hâte de le conclure, car lui, le spéculateur, l'homme que vous savez, il était fier d'avoir affaire à tout ce que vous savez qu'était Armand Carrel.

« L'affaire a eu lieu. L'homme de chiffres s'est trouvé en face de l'homme de conscience; le nom sans gloire a été un moment sur la même ligne que le nom illustre; le spéculateur a eu son prospectus de sang.

« Eh bien! l'homme de chiffres a mal fait son compte, le nom sans gloire est écrasé par la célébrité du nom illustre, et le prospectus de sang remonte à la gorge du spéculateur et l'étouffe.

« Car il comptait qu'un duel demanderait pardon pour l'industrie de ses chiffres, et le pardon n'est point venu. Il croyait qu'après un duel tout serait fini... et tout va recommencer.

« Cet homme fût-il blessé gravement, comme on veut bien dire, qui a mis son argent dans l'enjeu ou un autre à mis son honneur; qui a chiffré un duel comme on chiffré les profits et pertes. C'est Shylock qui a trafiqué d'une livre de chair! »

Voilà des articles que sur mon lit de douleur il m'a fallu ronger, avec la mort dans le cœur et la fièvre dans le sang!

Et, malgré ces attaques, je garde encore le silence. En vérité je m'étonne de cette puissance sur moi-même. Et c'est après de tels outrages que je me suis déisté de ma plainte en diffamation, voulant étouffer toutes ces haines autour de moi comme j'étouffais violemment en moi tous les sentiments de colère qui s'y pressaient!

Après de tels outrages, il n'y avait plus qu'un dernier outrage de possible, c'était de me provoquer en duel pour me les avoir prodigués; ce dernier outrage, je l'ai encore patiemment accepté par expiation pour un crime involontairement commis.

Cet outrage devait être le dernier, du moins je le pensais. Je m'abusais encore. Le lendemain du jour où le *Bon Sens* et la Presse avaient simultanément inséré la note rédigée par MM. Maillefer et Sarrat et les généraux Excelmans et Delort, le lendemain le *Bon Sens*; contrairement à tous les usages, contrairement à tous les procédés dus aux témoins en pareille circonstance, revenait en termes injurieux sur la note de la veille.

J'ai souffert tout cela.

Je souffre depuis sept semaines, que des journaux, le *Corsaire* et le *Charivari* m'attaquent avec acharnement chaque matin, et me jette leur venin au visage.

C'est assez: la force m'est enfin revenue.

Ma détermination est prise; elle est inébranlable.

Les journaux m'ont blâmé d'avoir demandé aux tribunaux un abri contre la diffamation.

Je suivrai leur avis; je ne répondrai à l'outrage que par l'outrage.

Je ne prendrai plus de conseil que de mon indignation, et je ne rendrai compte qu'aux tribunaux de la manière dont j'entends désormais défendre ma vie ou mon honneur contre les attaques dont ils sont menacés.

EMILE DE GIRARDIN.

L'insertion de la lettre de M. Persat, que je n'ai point l'honneur de connaître, dont je conçois les regrets, mais que je n'ai point offensé, est la seule réponse qu'il aura de moi.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On a reçu des nouvelles de Madrid en date du 4 septembre:

« L'indiscipline fait les progrès les plus alarmants dans l'armée espagnole. Les généraux dénoncés publiquement dans les journaux comme traîtres ou incapables, n'ont plus aucun crédit sur les troupes, et abandonnent le commandement. Nous donnons plus bas un extrait de l'*Foo del Comercio*, où cette feuille demande que les généraux soient condamnés, et pour les revers qu'ils éprouveraient, et pour les succès qu'ils négligeraient d'obtenir. Le général Manso, ancien soldat de l'indépendance et constitutionnel proscrit de 1820, est destitué, et va, dit-on, être mis en jugement. Le général Montès, commandant de l'armée du centre, s'est démis de ses fonctions, ainsi qu'un très-grand nombre

Alors la nuit s'assombrit encore, et le vent du large souffla avec violence. On entendit le bruit des flots qui s'amoncelaient déchainés et furieux, et, se brisant lame contre lame, roulaient vers la plage avec des tourbillons d'écume. La mer enfla soudain, bouleuse et mugissante, fouetta la terre de ses vagues écumées contre le rocher en jaillissant au long du câble qui flottait dans la tourmente. Plus de retraite possible pour nos aventuriers: les chaloupes rompant leurs amarres furent emportées dès le premier flot, et 10 pieds d'eau inondaient la grève.

La colonne n'était qu'à moitié chemin, déjà fatiguée et haletante, s'accrochant des pieds et des mains au câble glissant; et le vent qui rugissait à l'entour la balançait en l'air et la relançait sur la falaise, comme une grappe d'hommes suspendus par un fil entre ciel et terre, entre deux ennemis, deux abîmes: le fort et la mer, le feu et l'eau.

Par une nuit si pleine de ténèbres et d'horreurs, à entendre les vagues et les vents briser dans la profondeur des grèves, et tourbillonner autour d'une proie chancelante avec une gueule béante prête à l'engloutir; à songer qu'un cri d'alerte va réveiller l'ennemi à 300 pieds au-dessus de sa tête, et qu'il suffit d'une main et d'un poignard pour trancher le câble et plonger dans la mer cette échelle vivante, certes le corps d'un brave peut trembler et son cœur défaillir.

La colonne montait encore en bon ordre, le visage foudroyé par la tempête et le corps déchiré aux aspérités du roc. C'était la lutte de l'homme contre les éléments, et le plus faible allait triompher du plus fort. On était au deux tiers de la course. Boisrosé triomphait, mesurant la différence des échelons franchis aux échelons à franchir, au dernier desquels il allait planter son drapeau et crier victoire... Soudain le mouvement cesse; la colonne s'arrête, et tout le long du câble il se fait un grand silence. Alors chaque homme se recueillit et trembla aux sifflements aigus du vent sur sa tête, aux sords mugissements du gouffre sous ses pieds; et le plus intrépide frissonna face à face avec la mort. Inquiet, éperdu, le chef attendait dans une horrible anxiété lorsque cet avis lui fut transmis de bouche en bouche du haut en bas de l'échelle: « Les forces et le courage manquent au premier sergent... » Ce retard coûtera la vie à cinquante braves; le jour va poindre. Une minute d'hésitation, c'est la ruine de l'entreprise, la mort de tous. Boisrosé a pris son parti en homme d'exécution. Seul, calme et de sang-froid parmi ces hommes si mornés et

d'officiers. Le général Oraa, qui commande par interim l'armée de Navarre, veut se retirer aussi. Rodil ne se presse pas d'aller se mettre à la tête de cette armée. Mina, toujours de plus en plus malade, va retourner aux eaux des Pyrénées françaises.

Les soldats de l'armée du centre (Aragon et frontière de Valence) ont en grande partie chassé leurs officiers. La démoralisation est complète. Le général Evariste San-Miguel, naguère tenu pour patriote exalté, est exposé à perdre la confiance de cette armée s'il veut y rétablir la discipline. Quilez et Cabrera, qui étaient récemment devant Alcaniz, profiteront peut-être de cette désorganisation pour se rapprocher de Têruel, de Calatayud, ou même de Saragosse.

On ne donne pas de nouvelles de Gomez, qui va probablement se mettre en rapport avec Quilez et Cabrera, pour regagner plus facilement la Navarre avec le riche convoi et les recrues qu'il amène à Don Carlos; mais il a été forcé d'abandonner, après les avoir encloués, l'obusier et la pièce de quatre qu'il avait pris le 30 août.

Une bande venue de la province de Cuença, avait paru le 2 à Arganda, à sept lieues de Madrid.

D'après de nouveaux détails sur le désastre du brigadier Lopez, en avant de Guadalajara, le 30, il paraît que l'indiscipline des soldats en a été la cause principale.

Lopez, sachant que plusieurs colonnes suivaient Gomez, voulait les attendre au lieu d'attaquer à lui seul les carlistes, et il avait pris une position avantageuse sur des hauteurs qui barraient le chemin à l'ennemi. Mais les soldats ayant traité leur général de *pasteleiro* et de traître, il se résigna à descendre de ses positions pour aller au-devant des insurgés. A peine arrivés au pied des hauteurs, les constitutionnels, fort seulement de 12 à 1,500 hommes, furent tout-à-coup chargés et enveloppés par les 5,000 hommes de Gomez. Presque tous ont succombé; Lopez a péri avec eux. Peu d'heures après, les autres colonnes arrivaient sur le lieu du carnage! Un bataillon de la garde royale a été détruit tout entier. Si le malheureux Lopez avait survécu, il serait peut-être aujourd'hui traduit en jugement.

La proclamation de la constitution a été accueillie très-froidement à Vittoria, à Bilbao, et sur tous les autres points du théâtre de la guerre, où les habitants sont accablés de contributions et de réquisitions pour le service de l'armée.

Le bruit court que le bataillon de la garde qui a été assiégé dans sa caserne à Madrid, et qui avait été envoyé en expédition hors de la capitale, a passé aux carlistes.

BELGIQUE.

BRUXELLES LE 14 SEPTEMBRE.

M. le marquis de la Romana et sa famille sont arrivés à Bruxelles venant d'Espagne. Ils sont descendus à l'hôtel de Belle-Vue.

M. Meyerbeer arrivé avant-hier à Bruxelles est reparti le lendemain matin pour Paris.

M. Girod de l'Ain, pair de France, est arrivé à Bruxelles et descendu à l'hôtel de Suède.

On a répandu le bruit qu'un agent de change près de notre bourse avait disparu ces jours-ci. Ce bruit est dénué de tout fondement. On parle bien d'une nouvelle déconfiture, mais la personne qui l'aurait éprouvée n'est ni agent de change; ni courtier en titre.

Les artilleurs de la garde civique de Bruxelles sont revenus mardi du Polygone de Braeschaet. L'exercice du tir de lundi a donné des résultats encore plus satisfaisants que la veille.

On parle d'un nouveau projet de construction d'une assez haute importance. Il s'agit d'un passage qui partirait du milieu de la rue de la Madelaine, pour aboutir à la rue des Marais.

MM. Jules de Glines et Margaillon viennent de terminer une cantate qui sera exécutée au Grand-Théâtre pendant les fêtes de septembre.

Société anonyme des hauts fourneaux, usines et charbonnages de Chateleineau.

L'administration de la société anonyme des hauts fourneaux, usines et charbonnages de Chateleineau, a l'honneur d'informer les actionnaires de la société qu'il résulte du bilan des six premiers mois d'exercice de l'année 1836, ap-

consternés, il répond du salut de tous. Il ordonne à ses soldats de se tenir fermes et chacun à son poste, puis grimpe, d'échelon en échelon, par-dessus les cinquante hommes jusqu'au malencontreux sergent.

« Lâche, lui crie-t-il, en avant! »

Et celui-ci, demi-mort d'effroi, se cramponne au câble et refuse d'avancer.

« Malheureux, tu nous perds. »

Le sergent, glottant de tous ses membres et le front ruisselant de sueur glacée, ne répondit pas. Déjà la corde lui glissait entre les mains. Il s'accroche à son chef, l'étreignant convulsivement et prêt à l'entraîner dans l'abîme.

Boisrosé le soutient d'une main robuste, et de l'autre lui appuyant son poignard sur la gorge:

« En avant, de par Dieu! au fort... ou à la mer. »

Et le ton menaçant de cette parole qui lui vibre au cœur, et la pointe aiguë du poignard qui lui perce la gorge, rappellent cet homme à la vie. Il se résigne, se remet en marche, soutenu par les efforts du chef qui le pousse et l'entraîne; et la colonne suit, pressée et silencieuse.

Victoire! le dernier pas est fait; l'échelle franchie et le rempart envahi. Les assiégés, une fois de pied ferme, reprennent cœur au métier, et se repandent hardiment dans la place. Les sentinelles sont surprises, la garde massacrée.

Boisrosé et ville gagnée!... A sac! à sac!... Et l'explosion de cinquante coups de feu dans le fort réveillent en sursaut la garnison endormie. Que pouvait faire l'ennemi enveloppé par une légion de diables, qu'il croit tombés du ciel ou vomis par l'enfer? La place est emportée d'assaut; et la garnison, remplie de frayeur et d'admiration, jette ses armes aux pieds de Coëstimaill de Boisrosé.

La ville de Fécamp, ainsi retombée au pouvoir de la Ligue, fut, à peu de temps de là, vendue au roi huguenot, nouvellement converti, par Boisrosé lui-même.

Et le roi Henri, frère en bravoure et en loyauté de tous les braves et joyeux fils de France, prit d'une main les clés offertes par le gouverneur, et les lui rendant de l'autre main: « Ventre saint gris! mon maître, vous êtes le plus rude dénicheur de châteaux que je sache; et je ne puis confier à meilleure garde la bonne ville de Fécamp qu'à celle de l'intrépide sieur de Boisrosé. » (France maritime.)

proposé par MM. les commissaires le 11 août : que chaque action a droit à un dividende de fr. 41 73, dont un quart sera porté aux fonds de réserve et les trois quarts restants, soit fr. 31 30 seront payés à dater du 1er octobre prochain, à la caisse de la société de commerce de Bruxelles, sur la production des demandes de paiement du dividende acquis au 30 juin 1836, qui ont été délivrées avec les actions.

Chatelineau, le 11 septembre 1836.  
L'administrateur gérant, L. Willmar.

LIÈGE, LE 15 SEPTEMBRE.

CONSEIL DE RÉGENCE.

Séance du 14 septembre. — Le conseil est nombreux. Les seuls membres absents sont MM. Piercot, Delexhy, Dethier, Fleussu et Hanquet. M. Tombeur, qu'une indisposition a empêché d'assister aux deux premières réunions, prête le serment exigé par l'article 61 de la loi communale.

Il résulte de la lecture de la partie verbale du huis clos de la dernière séance que les affaires importantes seront préalablement examinées par des commissions composées ainsi qu'il suit :

Instruction publique et beaux-arts. — Salubrité et sûreté publiques.

- 1. MM. Jamme.
- 2. " Hubart.
- 3. " Closset.
- 4. " Lefebvre.
- 5. " Brixhe.
- 6. " Hennequin.
- 7. " Tombeur.
- 8. " Wasseige.

- 1. MM. Piercot.
- 2. " Lambinon.
- 3. " Lefebvre.
- 4. " Chefneux.
- 5. " Fleussu.
- 6. " Brixhe.
- 7. " Hennequin.
- 8. " Tombeur.
- 9. " Wasseige.

Travaux publics.

- 1. MM. Lambinon.
- 2. " Billy.
- 3. " Hubart.
- 4. " Lefebvre.
- 5. " Tilman.
- 6. " Delexhy.
- 7. " Forgeur.
- 8. " Despa.

Contentieux.

- 1. MM. Piercot.
- 2. " Dethier.
- 3. " Fleussu.
- 4. " Hennequin.
- 5. " Capitaine.
- 6. " Lion.
- 7. " Galand.

Comptabilité.

- 1. MM. Seroux.
- 2. " Hubart.
- 3. " Bellefroid.
- 4. " Hanquet.
- 5. " Dehasse.
- 6. " Constant.
- 7. " Despa.
- 8. " Lion.

Taxes municipales.

- 1. MM. Seroux.
- 2. " Closset.
- 3. " Chefneux.
- 4. " Hanquet.
- 5. " Delexhy.
- 6. " Dehasse.
- 7. " Forgeur.
- 8. " Neujan.
- 9. " Lion.

M. Hubart invite le collège des bourgmestre et échevins à hâter l'adoption d'un plan pour le percement de nouvelles rues dans le quartier de l'Est, principalement à cause des constructions qui ont lieu sur le terrain que doit traverser l'une de ces rues. — Le plan est définitivement soumis à l'examen de MM. Willmar, Devaux et Bayet.

On renvoie à l'examen de la commission de salubrité et sûreté publiques ainsi qu'à celle des travaux publics la double demande de disposer du local des Anglais, la première faite pour l'Institut des Aveugles réuni à celui des Sourds-Muets, et la seconde pour un hôpital destiné à recevoir les malades de la ville et de la province.

Les deux affaires suivantes seront traitées à huis-clos, comme se rattachant à des questions de personnes :

1<sup>o</sup> Demande des anciens entrepreneurs du nettoyage tendante à obtenir la remise des retenues faites sur le prix de leur entreprise;

2<sup>o</sup> Demande du sieur Mention tendante à la remise de l'amende encourue par suite de la folle enchère de son adjudication du quai de halage, ainsi que de la différence du prix entre la première et la seconde adjudication.

Le conseil, sur la proposition de M. Seroux, accorde à la commission administrative des hospices divers crédits pour augmentation de gages des domestiques de l'hospice des orphelins, du domestique attaché à la pharmacie générale à Bavière et des domestiques et du jardinier de l'hospice des Insensés.

Les hospices avaient proposé pour ce dernier un traitement de 200 francs, mais le conseil n'a accordé que 175 frs.

On ne soumettra qu'à la prochaine séance le rapport de la commission sur la proposition de vendre le terrain tout entier du collège et d'en construire un nouveau sur l'emplacement de la partie du jardin botanique de l'université, qui restera disponible après l'emprise du quai de halage.

M. Seroux, au nom du collège, rend compte au conseil de la dernière décision qu'il a prise de reconnaître les deux commissaires de police Guillaume et Demany. A ce sujet il récapitule ce qui s'est passé : nous avons souvent entretenu nos lecteurs de cette question; inutile aujourd'hui d'y revenir. Toutefois nous mentionnerons que l'arrêté dans ses considérans déclare les nominations irrégulières, et la reconnaissance une preuve de l'esprit de conciliation qui anime le collège envers le gouvernement. En conformité de cette décision, il y a lieu de payer le quatrième commissaire de police.

M. Closset demande le renvoi de l'affaire à une commission; M. Jamme combat cette proposition et se fonde sur ce que le collège a seul qualité pour reconnaître les commissaires de police; il ajoute que, pour le cas même où le conseil ne voterait pas le traitement du 4<sup>e</sup> commissaire, les états députés le porteraient d'office au budget, et cela, en vertu des articles 131 et 133 de la loi communale.

M. Closset reprend la parole pour rappeler la modération qu'à mise le conseil à l'examen de la question de savoir si la nomination des commissaires appartenait au gouvernement ou au conseil de régence, question, a-t-il ajouté,

décidée en 1832 à l'unanimité, moins M. Damoncau, en faveur du conseil.

Il insiste pour qu'une commission examine le fond de cette affaire.

M. Forgeur se déclare incompetent, attendu qu'il a donné son avis comme avocat.

On met aux voix le point de savoir si la question des commissaires de police sera renvoyée à l'examen d'une commission.

M. Seroux s'abstient à cause de sa qualité d'échevin qui le rend intéressé; et M. Forgeur saisit l'occasion de blâmer les abstentions, lorsqu'elles ne sont pas fondées sur des motifs personnels, ce qu'il lui paraît être le cas dans l'espèce.

Tous les autres membres votent contre le renvoi, à l'exception de MM. Hubart, Bellefroid, Closset, Tilman, Billy, Hennequin, Brixhe. — Il y a une majorité de quinze voix.

Dans cette occurrence, M. Closset développe les motifs à l'appui de l'illégalité des nominations; ces arguments, nous les avons reproduits en décembre 1835, en nous servant du rapport de M. Delfosse, lui-même.

A toutes ces raisons, dont il ne conteste pas le fondement, M. Lambinon oppose la nécessité pour la ville d'avoir des commissaires de police.

Une longue discussion s'engage dans laquelle on saisit difficilement la liaison des idées. Enfin on arrive à voter sur les questions suivantes.

1<sup>o</sup> Sera-t-il accordé un traitement pour un quatrième commissaire de police?

Tous les membres, moins MM. Closset, Tilman et Brixhe, votent pour l'affirmative. M. Forgeur s'abstient comme ayant été consulté par les nouveaux commissaires.

2<sup>o</sup> Les commissaires de police recevront-ils leur traitement à partir du 1<sup>er</sup> du mois qui suivra la prestation de serment entre les mains du collège des bourgmestre et échevins?

Il y a pour l'affirmative unanimité, moins M. Closset qui s'est abstenu parce qu'il ne croit pas les commissaires légalement nommés.

M. Jamme remet immédiatement au secrétaire une proposition tendante à ce qu'il soit accordé par le conseil une indemnité aux deux commissaires pour le temps qui s'est écoulé depuis leur nomination par le gouvernement jusqu'au 1<sup>er</sup> du mois qui a suivi leur prestation de serment entre les mains de l'autorité communale.

On remarquera qu'il s'agit dans cette dernière proposition des deux commissaires, mais malgré le traitement entier de de 1800 fr. porté pour un 3<sup>e</sup> commissaire au budget de cet exercice, le collège des bourgmestre et échevins n'osera mandater, même à l'égard de ce 3<sup>e</sup> commissaire, qu'à partir du 1<sup>er</sup> du mois qui suivra sa prestation de serment en mains du collège des bourgmestre et échevins. Dans le cas contraire, le conseil, lors de l'examen du compte de 1836, n'approuverait pas cette partie de l'allocation et demanderait à la députation permanente du conseil provincial de la mettre à la charge de ceux qui auraient mandaté.

On accorde un crédit de fr. 2,185 21 c. pour des réparations urgentes aux locaux des trois écoles communales; outre cette somme il y a encore 1820 fr. au budget de 1836 lesquels seront également employés.

Le conseil renvoie à l'examen de la commission de sûreté et de salubrité publiques :

1. La demande de M. Bouyet, tendante à établir à Liège des voitures de place dites *brabançonnes*.

2. La demande de M. Lecharlier pour un service de voitures dites *omnibus*, dans la direction du chemin de fer.

3. L'examen du travail préparatoire pour la formation d'une nouvelle répartition des logements militaires.

M. Capitaine a fait ressortir l'urgence de ce dernier objet. Rien n'est encore décidé relativement à la nomination de M. Viellevoye en qualité de directeur de notre académie de peinture (1), etc.; mais M. Jamme a annoncé qu'il espérait qu'à la prochaine séance du conseil, il aurait une nouvelle satisfaisante à communiquer au conseil relativement à cet établissement pour les beaux-arts.

Nous avons plusieurs fois exprimé notre opinion sur le résultat des dernières élections communales. Un certain nombre de candidats recommandables, pour lesquels des vœux avaient été formulés dans notre journal, ont été écartés, et nous avons exprimé tous nos regrets à ce sujet. Mais toutefois, sans vouloir dissimuler nos sentiments et nous mêler, comme on dit, aux vainqueurs, la victoire remportée par la nouvelle union, ne nous a point alarmés, et contre l'avis de plusieurs, nous avons soutenu que l'administration municipale du 14 juillet ne chercherait point à s'écarter des voies de la constitution, et qu'elle serait modérée. — Les résultats de la séance du conseil communal d'hier, ont, ce semble, justifié nos prévisions.

Comme nous l'avons dit souvent, les dernières élections ont été au fond une bataille entre deux opinions, le libéralisme et le catholicisme. En vain, pour combattre cette façon d'envisager la lutte mettrait-on en lumière les intentions personnelles de quelques chefs de parti, les projets d'une coterie, d'une fraction de parti même, si l'on veut. Nous ne voulons pas en tenir compte, car ce n'est point certes ces intentions, ces projets qu'on a fait valoir auprès de la masse électorale; s'ils existent, on les lui a, au contraire, soigneusement cachés, ce qu'on a invoqué pour la mettre en mouvement, pour lui donner une direction, ce sont les arguments que le libéralisme fait valoir depuis longtemps contre le catholicisme, et ce sont ces arguments qui ont triomphé après de la majorité de sélecteurs. — Nous persistons à croire que c'était là envisager la lutte électorale sous son aspect le plus général.

Il restait à savoir comment la nouvelle union userait de la victoire qu'elle venait d'obtenir, en s'appuyant sur les opinions libérales. Il était toutefois évident que si l'union voulait rester

forte, elle devait faire preuve de modération, car après s'être montrée exclusive pendant les élections, caractère qui lui avait déjà fait perdre du terrain, certes si l'union nouvelle s'était fait violente, elle courait grand risque de tomber enveloppée dans son dernier triomphe. De ce côté nous étions donc en droit d'espérer des idées d'ordre et de sagesse, et s'il vrai que les hommes politiques doivent obéir aux inspirations de l'opinion qui les a portés au pouvoir, l'administration communale de Liège devait se montrer sage et modérée, et repousser toutes les exigences qui ne seraient point conformes au vœu général. Jusqu'ici notre nouvelle administration communale, n'a point reçu les espérances des amis du pays, elle a justifié leurs prévisions, et la résolution qu'elle vient de prendre au sujet des commissaires de police les renforce encore dans l'opinion qu'ils ont défendue.

La question des commissaires de police avait cependant un côté périlleux. Pour la décider dans le sens de la modération, il fallait revenir sur des actes de la majorité de l'ancienne régence, qui aujourd'hui encore siège dans le conseil; on pouvait donc craindre les répugnances de la majorité, alors qu'il s'agissait de condamner, en quelque sorte, des actes de résistances, de quelques-uns de leurs collègues. Il n'en a point été heureusement ainsi, et aucune considération n'a pu prévaloir contre les idées de modération, et besoin d'harmoniser les pouvoirs de l'état.

Nous avons donné hier d'après le *Précurseur* une statistique du salon d'exposition de Bruxelles, ce journal dit aujourd'hui qu'il a omis d'insérer le nombre des portraits qui s'élevait à cinquante. La foule continue à se porter au salon : la recette d'un seul jour a été de 3,000 frs.

Par arrêté royal du 7 de ce mois, le capitaine Daelman (A. G. D.), du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, vient d'être admis à la retraite avec le grade de major d'infanterie.

On écrit de Bruges, 13 septembre : « M. de Muelnere, ministre des affaires étrangères, qui est entièrement rétabli, et qui se trouve ici depuis quelques jours, se propose de partir cette semaine pour Ostende. »

Le nombre des permis de port-d'armes de chasse délivrés dans la province de Hainaut à la date du 12 septembre 1836, s'élève à 1034.

Encore un accident qu'il est utile de signaler aux chasseurs. M. Tey-Torins, rue Hauteville, n<sup>o</sup> 20, vient de succomber à Saint-Quentin, par suite d'un coup de fusil qu'il a reçu dans la poitrine en voulant mettre son fusil dans le fourreau. Les effets de la poudre fulminante sont tellement capricieux qu'il est toujours important d'enlever les capsules quand on rentre de la chasse.

Le bruit qui avait couru de la mort de don Carlos est entièrement démenti. La pierre dont il souffre ne paraît pas encore nécessiter jusqu'ici une opération chirurgicale.

On mande de Bailleul, le 7 septembre : « Depuis huit jours nous avons de la pluie et un vent extraordinaire qui ont nuit à nos houblonniers; nos houblons pourraient bien en éprouver un peu de baisse. Depuis lundi on commence à les cueillir dans nos environs; avec huit jours de beau temps la récolte sera finie. »

Les immenses demandes pour le charbon de terre en Angleterre ont produit à leur tour, comme sur les métaux, une hausse considérable sur ce combustible.

Les gages des ouvriers mineurs ont de même augmenté, en raison de la rareté des bras pour les quantités qu'on a extraites les propriétaires de ces mines.

Les prix cotés il y a un mois, en première qualité, à New-Castle, sur Lyne, étaient de 17 à 18 schellings, par chaudron, et aujourd'hui ils sont de 21 à 22; ceux du pays de Galles, qui étaient de 8 à 9 schellings par tonneau, se sont élevés également de 10 à 11 par tonneau de 1,000 kilogrammes, ce qui fait une hausse de 20 p. c., avait apparence d'une nouvelle augmentation, si les demandes continuaient à être aussi considérables qu'elles l'ont été depuis le commencement de l'année.

Lors de l'entrée des Français à Nimègue, en 1810, un détenu nommé Louis Boroné, natif de Lille, connu en Hollande par ses fréquentes évasions, et dont on avait deux fois perdu toutes les pièces de la procédure; attendait son jugement depuis quelques années, dans la prison de cette ville. Une forte chaîne autour du corps l'attachait au mur; ses jambes et ses bras étaient tenus, et c'était un jeu pour lui que de se débarrasser de ses fers et de gagner les champs. Il est mort le 16 août dernier, âgé de 60 ans, à la maison de détention de Vilvorde.

M. O'Connell vient d'être élu gouverneur de la banque nationale d'Irlande.

Il existait en France, en 1833, trois cent trente-deux fabriques de sucre de betterave; elles ont produit 37,696,200 kilog. de sucre pour les six premiers mois, et environ 40,000,000 kilog. pour les six autres mois.

Les expériences pour la distillation et la purification de l'eau de mer se continuent à Boulogne-en-Mer d'une manière satisfaisante. L'appareil, en fonctionnant deux heures, fournit près de vingt litres (19,83) à l'heure. La consommation du charbon n'est que de 5, 156 kil. et encore était-il de mauvaise qualité. Quant à l'eau purifiée, elle est de la meilleure qualité.

Le peuple commet de nouveaux excès aux Etats-Unis. Dernièrement des énergumènes ont envahi les ateliers de M. Louis, imprimeur de l'*Observer*; journal religieux, partisan de l'abolition de l'esclavage. Toutes les presses ont été brisées. L'éditeur, voulant continuer la publication de sa feuille, alla s'établir à Alton, mais bientôt ses nouvelles presses furent également détruites. Nous apprenons qu'à Cincinnati, un journal de la même opinion, rédigé par M. Birney, a été forcé de suspendre sa publication. Le rédacteur de ce journal était jadis propriétaire d'esclaves. Entraîné par son zèle pour l'abolition de l'esclavage, il a rendu ses nègres à la liberté, et de fortes sommes ont été consacrées par lui à la fondation de sa feuille, généralement estimée par les habitants éclairés des Etats-Unis.

(1) Nous croyons pouvoir maintenir ce que nous avons annoncé relativement à la nomination de M. Viellevoye.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, DU 14 SEPTEMBRE.

Naissances : 2 garçons, 5 filles.  
 Décès : 5 garçons, 3 hommes, 2 femmes; savoir : Gilles Jacques Lecocq, âgé de 41 ans, limonier, rue Thier à Liège, célibataire. — Joseph Hélmckz, âgé de 22 ans, conducteur au troisième régiment d'artillerie, célibataire. — Jean Baptiste Riguet, âgé de 21 ans, soldat au 41<sup>e</sup> régiment de ligne, célibataire. — Marie Catherine Gilot, âgée de 68 ans, cultivatrice, faubourg Ste. Marguerite, épouse de Paul Cleffert. — Marie Jeanne Fontaine, âgée de 65 ans, journalière, rue des Aveugles.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui 15 septembre, 9<sup>e</sup> représentation de l'abonnement. 1<sup>er</sup> début de M. Delannay et le 3<sup>e</sup> de M. Harteman.  
 La 1<sup>re</sup> représentation de la reprise du PRÉ AU CLERC, opéra en 3 actes; suivi de la 2<sup>e</sup> représentation de RENAUDIN DE CAEN.  
 Incessamment la 4<sup>e</sup> représentation du Gamin de Paris, vaudeville en 2 actes. — Et la 3<sup>e</sup> représentation de l'Eclair, opéra. — En attendant Robert le Diable, grand opéra. — Les Deux Reines, opéra comique. — La Marquise de Preuille, vaudeville.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

STOCKFICHES nouveaux détrempés, ANCHOIS de Marseille chez L. ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont. 981

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez TART, derr. l'Hôtel-de-Ville.

La SOCIÉTÉ CHARBONNIÈRE de VOFFELD à ANS, exploitant la VEINE CLUTE, même qualité d'OUPEYE, vend le coffre houille à P. B. f. 12 28, id. le coffre charbon à P. B. f. 7 28. 49

SOCIÉTÉ ANONYME CORDAGES D'ALOES BRÉVETÉS. Le seul magasin pour les provinces de Liège et de Namur, se trouve chez M. DARBFONTAINE-LAMBINON, place de l'Université, n. 263, à Liège. Les prix sont inférieurs à ceux des cordes de chanvre. 6

AU MAGASIN PLACE VERTE, n. 780, A LIEGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, poul de soie, satin ture, soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux aunes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Mérinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Japous, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible. Un dépôt de couvertures de laine fine. 45

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Maitre LAMBINON, notaire à Liège, fait savoir, que suivant procès verbal d'adjudication qu'il a reçu, sous la date du 8 septembre 1836, il a été adjugé une MAISON, cour, circonstances et dépendances, cotée 399, située rue des Clarisses à Liège, jouissant d'un côté à Madame veuve Jénicot, d'un autre à M. Dupont, derrière au jardin des Clarisses et devant à la rue, au prix de 6,700 francs, y compris les charges.  
 Et qu'aux termes des conditions de la VENTE, toute personne solvable, peut, jusqu'inclus le 18 septembre 1836, à midi, surenchérir d'un 20<sup>e</sup> du prix la dite maison.  
 Cette maison dont la superficie est de 85 mètres, produit un loyer annuel de 400 francs et augmentera nécessairement de valeur par la construction de la nouvelle route qui se dirige sur le nouveau pont. 35

ALLAHTAIM A LA BAMIA.

Breveté du gouvernement, approuvé de l'Académie Royale de Médecine, l'Allahtaim est la première nourriture du convalescent; les notabilités médicales le conseillent aux personnes atteintes de gastrites, de la gravelle, de la pierre, etc. etc. Les dépositaires sont à Bruxelles, chez Decat, pharmacien, grande rue des Pierres; à Gand, chez Fra. de-Bast et Depape, pharmacien; à Alost, chez F. J. Cambrelin, ph.; à Herze, chez G. J. Garot, ph.; à Liège, chez J. Januë, ph.; à Mons, chez Ernest Mauroy, ph.; à Namur, chez Louys, ph.; à Tournay, chez Demasure, ph.; à Courtray, chez Dobbessaëre, ph.; à Ypres, chez Tryon-Vanontrive, ph.; à Verviers, chez Etienne, ph.; pour LA HOLLANDE, à Flessingue, chez Van-Osch, ph.; au Vieux-Brabant, à La Haye, chez Reyman Traihen; à Bréda, chez Van Mons, ph. Chez les mêmes dépositaires on trouve le

COMESTIBLE AU PALAMOUD.

Également préparé à Paris chez GADET et LAMOUROUX, pharmaciens. — Le Palamoud ou Gland doux d'Asie, est la base de cet aliment si convenable pour les enfants et les valetudinaires; il fortifie et donne de l'embonpoint. Avec chaque flacon on délivre un prospectus contenant les certificats des plus célèbres médecins de la capitale. 61

A LOUER, pour entrer en jouissance au 25 septembre 1836, UN SUPERBE QUARTIER, dépendant d'une maison sise à Liège, rue Fond St. Servais, n° 151. Il est composé d'un salon, place à manger, cabinet, cuisine, cinq chambres à coucher, cave, grenier; il y a en outre une terrasse si on le désire.

Ce quartier est disposé de la manière la plus commode, il est entièrement indépendant de celui que le propriétaire se réserve.

A LOUER de suite une MAISON propre à tout commerce sise rue des Mineurs, n° 490. S'adresser Fond St. Servais, n° 151. 56

VENDREDI prochain, 16 septembre à deux heures, le BUREAU CENTRAL de BIENFAISANCE de la ville de Liège, fera procéder, à la maison des pauvres en Isle, rue Vinave d'Ile, par le ministère du M<sup>e</sup> DUSART, notaire, à la vente aux enchères du MOBILIER délaissé par feu Mad. veuve DEMISET, consistant en : literies, tables, chaises, commodes, secrétaires, garde robes, malles, linges, argenterie, tabatière en or, dix montres idem, plusieurs autres objets également en or, etc. 36

VENTE DE MEUBLES APRES DECES.

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que les mardi et mercredi, 20 et 21 courant, à 2 heures, il VENDRA au n° 756, en Poitièrue, à Liège, tous les meubles garnissant cette maison, notamment des chaises, tables, commodes, garderobes, secrétaires, services, linges, literie, vins en cercles et en bouteilles, etc. Les vins seront vendus le deuxième jour. 986

ADJUDICATION. EN VERTU DE JUGEMENT.

Par le ministère du notaire BERTRAND, et pardevant M. le juge de paix des cantons Est et Nord de cette ville, en son bureau rue Neuve, derrière le palais, il sera vendu à l'enchère, le 16 septembre, à 10 heures du matin, à la requête des sieurs JACOB et LOOZE.

1<sup>re</sup> DEUX MAISONS,

N° 48, avec un jardin de la contenance de 10 ares 90 centiares, situées à ANGLEUR, en lieu dit Fansalle.  
 2<sup>e</sup> ET UNE PIÈCE de TERRE sise au même lieu, contenant 8 ares 72 centiares, tenant au chemin qui conduit à Cènece, et à M. Desoer, Piette et Ledent.  
 Le dit notaire est dépositaire du cahier des charges. 974

RACAHOUT DES ARABES

ALIMENT des convalescents, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes délicates. Sauf approuvé par deux rapports de l'Académie Royale de médecine, 60 certificats des plus célèbres médecins, et deux brevets accordés à M. DE LANGRENIER. Prix: 4 fr. le flacon, rue Richelieu, 26, à Paris, où l'on trouve les

SIROP PATE NAPE ARABIE

pour guérir les rhumes, catarrhes, toux, enroulements, asthmes, coqueluches et autres maladies de poitrine. UN dépôt est établi à Liège rue pont d'Isle, à l'arbre d'or n° 831, chez M<sup>e</sup> Froidbise, fils. 920

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE, de P. J. LEBRUN Seul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est le plus puissant des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dents. Ses vertus seront facilement appréciées par les personnes qui en feront usage: elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instants l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères elle est merveilleuse pour le scorbut, non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un peut de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. P. J. LEBRUN.

VILLE DE LIEGE. Les bougremestre et échevins, considérant que le passage public sous la première arche du pont en construction de la Boverie, rive gauche, est de nature à entraver ou gêner les travaux, et qu'il existe d'ailleurs une autre voie de communication tout à proximité. Arrêtent: Le passage sous l'arche susdite est interdit au public à partir d'aujourd'hui, mardi 13 septembre courant. La police exercera la surveillance nécessaire pour assurer l'exécution de cette mesure. Cette décision sera publiée et affichée pour la connaissance de tous, à l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 12 septembre 1836. Le président du collège, Louis JANME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 13 SEPTEMBRE.

Cinq pour cent.	106 50	Esp. D. diff. s. int.	00 0/0
Trois pour cent.	79 60	Dt. pas. s. int.	8 0/0
Napl. Cert. Falc.	90 50	Belg. Empr. 1831	102 1/2
Esp. D. ac. 5 <sup>e</sup> J		Banque de Belg.	000 0/0
1 <sup>er</sup> nov.	29 3/8		

LONDRES, LE 10 SEPTEMBRE.

3 <sup>e</sup> consolidés	91 0/0	Espagne. Cortès.	31 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	103 1/2	Différées.	43 3/4
Holl. Dette active.	55 3/8	Passives.	9 3/4
Portugais, 5 p. c.	63 1/4	Russie.	109 1/4
Id. 3 p. c.	43 0/0	Bésil. Empr. 1834.	86 0/0

AMSTERDAM, LE 13 SEPTEMBRE.

Holl. Dette active.	102 1/2	Inscr. au gr. livre.	00 0/0
Dito 2 1/2.	54 3/8	Certifi. à Amst.	00 0/0
Différée.	0 0/0	Pologne. L. fl. 500f.	0000 0
Billet de change.	23 1/16	Lots de rd. 50 f.	000 0/0
Syndic. d'amort.	96 1/2	Espagne. E. Ard.	28 1/2
" 3 1/2.	79 1/2	Dito grd.	28 5/8
Soc. de comm. P.-B.	183 0/0	Dette différ. anc.	10 1/2
nouvelle.	000 0/0	" nouv.	00 0/0
Russie, H. et C. 5	105 0/0	" passive.	0 0/0
" 1829, 5	105 1/8	Autriche. Métal. 5.	000 0/0

ANVERS, LE 14 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	193 1/2
" Det. différ.	44 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	101 0/0
Emp. de 48 mill.	401 1/2 A	" à An. 1834.	99 1/4
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4 P		
AUTRICHE. Métall.	103 1/4 P		
Lots de fl. 100.	256 0/0 A	Amst., c. jours.	3 1/4 p. A
" de fl. 250.	420 P	Rotterd., idem.	3 1/4 p. A
" de fl. 500.	696 00 P	Paris, idem.	1 1/8 0/0 P
Polac. Lots fl. 300.	145 0/0 P	" 2 mois.	fl. 3 1/4 p.
" fl. 500.	183 1/2 P	Lond. p <sup>e</sup> Estr. c. j.	40 1/4 0
BRESIL. E. à L. 1834.	86 1/4 P	" 2 mois.	39 1/2 A
ESPAGNE. Empr. 1831.	28 3/8 1/4 A	Ham. p <sup>e</sup> 40 HB. c. j.	35 3/16 A
D. diff. 1834.	0 0/0	" 2 mois.	34 15/16 A
Dit. p. 1834.	9 1/2 A	Bruxelles et Gand.	1 1/4 p. c. perte.
Dette différ.	10 3/4 P		

CHANGES.

RESUME DE LA BOURSE DU 14 SEPTEMBRE 1836. Les fonds espagnols ont été sans variation à notre bourse. Ardois ouvert 28 1/4 3/8 et reste 28 1/4 A. Primes à un mois 33 3/4 0/0 dont 1 p. c. P.

BRUXELLES, LE 14 SEPTEMBRE.

Dette active.	54 1/2	Chemin de fer.	103 0/0 A
Emp. R., fin cour.	101 1/4 A	Fourn. des Ventes.	113 1/2
Emp. de 30 mill.	94 1/4 A	Châtelineau.	149 1/2 P
Emp. de c. v. 1832.	100 1/4 P	St-Léonard.	120 0/0 P
Act. Société Gén.	810	Verreeries Charleroi	149 0/0 P
Soc. de Com. de c. v.	147 3/4 P	Espérance.	123 0/0 P
Ban. de Belgique.	126 1/2 P	Dette active. Hol.	54 3/4
Soc. de c. de S.-O.	112 0/0 P	Synd. d'amort.	00
S. Hauts-Fours.	150 0/0	Lost. r. av. coup.	97 1/2 A
Banq. fonc. de B.	102 1/4 P	" inscrip.	97 P
S. du Cha. Flenn.	152 1/2 P	Métalliques.	103 0/0
Wasme-Horuu.	107 3/4 P	Naples.	93 1/4
Scessin.	135	Emp. Ard. 1835.	28 1/2 P
Société nationale.	135 1/2 P	Id. 1835.	11
Levant de Flenn.	115	Id. 1835.	0 0/0
Charb. d'Ougrée.	124 1/4 P	Brisil. Rotsch.	86 0/0
Sars-Longchamps.	122 0/0 P	Rome.	100 3/4 A

VIENNE, LE 6 SEPTEMBRE. Métalliques, 104 0/0. — Actions de la banque, 1348 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 13 SEPTEMBRE. Le yacht danois Christian Habet, v. de Bergen, ch. de stockfish et huile de baleine. — Le schooner mecklenbourgeois Die Perle, v. de Riga, ch. de bois. — La galjace rostokoise Neptunus, v. de Rostock, ch. d'orge et seigle. — La galjace oldenbourgeoise Harmony, v. de Pétersbourg, ch. de 203 bq. potasse, 2 id. crins, 4 lasts cuivre, 72 barres fer, 22 bq. laine, 2 paquets et 4 bq. marchandise. Le koff hanovrien Antonius, v. de Pillau, ch. de froment. — Le pleyt belge Leonidas, v. de Rotterdam, ch. de sucre, indigo et fer. — Le brick mecklenbourgeois Alexandrina, v. de Riga, ch. de bois.

PLACE D'ANVERS, LE 14 SEPTEMBRE. VENTS.

Tabac. — On a fait 49 boucauts Kentucky, à prix non indiqué. Thé. — 384 caisses pouchon, prix inconnu. Cuir. — Il s'est traité 6000 cuirs Rio, des poids de 15 à 16 kilos, à 38 1/2 c. Sucre brut. — (30 caisses Havane blond, à fl. 22 1/2. Sucre raffiné. — Environ 15,000 kilos pains sans papier, à prix divers. Café. — 100 balles Brésil, à 52 1/2 cents, 100 balles dito à 31. Coton. — 63 balles Surate, 33 balles Bengale, prix non cité. Grains. — 60 lasts froment de Rostock, pour l'exportation; le prix n'a pas été déclaré.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.